# CAHIER DES CHARGES DRESSAGE

Le championnat est réservé aux cavaliers des catégories Club et Amateur licenciés et domiciliés en Nouvelle Calédonie, il est destiné à :

- ✓ Garantir à tous les cavaliers, les entraineurs, les enseignants le respect des exigences techniques des catégories Club et Amateur.
- ✓ Améliorer le niveau technique des concurrents,
- ✓ Valoriser des organisations de qualité.

Le Comité Régional d'Equitation de Nouvelle-Calédonie **lance un appel à candidature** auprès des structures équestres pour l'organisation du Championnat de Dressage 2023.

Les candidatures devront être déposées au CRENC, au plus tard **le 31 Juillet 2023 à minuit**.

Les conditions à respecter pour être éligible sont les suivantes :

- La structure candidate doit être membre du CRENC,
- La structure candidate doit avoir organisé sur la saison 2023 au moins un concours fédéral dressage dans l'année.

La structure organisatrice de ces concours bénéficiera d'une aide de 100 000 CFP pour 2 journées liées à l'organisation du championnat de Dressage.

Cette dotation sera versée après la manifestation et uniquement si le cahier des charges, tel que défini ci-après, est respecté dans sa globalité.

**Devront être récompensés au minimum (Plaque + flot + lots) :**

- Dans les catégories Club et Amateur
  - les trois premiers de chaque catégorie,

- Dans les catégories Jeunes Chevaux
  - Les chevaux primés de chacune des catégories d'âges.

**Les plaques et les flots** récompensant les trois premiers de chacune des catégories seront fournies par le Comité Régional d'Equitation de Nouvelle-Calédonie et remis à la structure organisatrice lors de la remise des prix.

**Préambule :**

Tous les points ayant trait à l'organisation d'un Championnat doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE de la discipline.

Pour le jugement technique de ces compétitions, il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE 2023 : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de dressage.
**En présentant une candidature, l'organisateur accepte le présent cahier des charges et s'engage à en respecter les prescriptions.**

## I – Terrains, matériels, déroulement

L'organisateur doit se référer aux exigences détaillées dans les Dispositions Spécifiques Dressage du Règlement des compétitions de la FFE pour le championnat 2023 et au Règlement du Circuit Régional CRENC Jeunes Chevaux 2023.

- ✓ Le Championnat se déroule sur 2 jours le 9 et 10 Septembre 2023
- ✓ L'organisateur doit mettre les publicités à l'effigie du CRENC
- ✓ Les épreuves de dressage devront se dérouler sur le rectangle 60X20 de dressage
- ✓ Les juges doivent être positionnés en C, en M et en E ou en H et B
- ✓ Le sol de la carrière de concours et de la carrière de détente doivent être de même type, de bonne qualité et sans poussière
- ✓ Un podium est obligatoire pour la remise des prix, celle-ci doit se faire en tenue de concours pour les 3 premiers de chacune des catégories
- ✓ Des fleurs ou des arbustes pour décorer les aires d'évolutions et le podium de remise des prix sont fortement souhaitables.
- ✓ Une sono suffisante et un technicien doivent être mis à disposition, si dans le programme il était prévu des RLM

## II- Accueil

L'organisateur met en place ou prévoit :

- ✓ un parking séparé transports chevaux et visiteurs
- ✓ une restauration de qualité pour le public, les cavaliers ainsi que pour les jurys
- ✓ un site décoré
- ✓ des sanitaires dans un état correct
- ✓ un moyen d'hébergement pour les chevaux venant de l'extérieur (paddock, box…)

## III – Officiels de compétition

Le CRE lancera un appel d'offre pour les officiels qui seront ensuite nommés en accord avec le CTE.
L'organisateur fournira :

- ✓ Une ou un secrétaire par juge
- ✓ 2 juges en Club et 3 en Amateur
- ✓ Le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition de Dressage: un secrétariat …

Le conseiller technique du CRENC garantira le suivi technique et le déroulement des épreuves.

## IV – Cavaliers et Chevaux

Les droits de participation des cavaliers et des poneys / chevaux sont détaillés dans les Dispositions Spécifiques du Dressage (règlements FFE).